CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3308

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 11 vendémiaire, l'an septième de la République française, une & indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Vous avez reconnu la nécessité d'un fonds de 600 millions pour l'exercice de l'an 7; vous avez maintenu quelques contributions; vous avez fixé la

quotité des deux contributions directes ; vous avez pris l'engagement de suppléer à ce qui pourroit manquer, soit par une augmentation de droit sur les contributions indirectes déja établies, soit par des contributions de même nature sur les objets qui en seroient susceptibles : mais les lois qui doivent garantir ces recouvremens ne sont point encore rendues ; les conséquences les plus funestes en dérivent.

Les lois sur la répartition, le recouvrement et le concours des sous additionnels sur les contributions directes, manquent ; il en est de même de celle qui doit procurer une bonification sur l'enregistrement et sur le timbre. On espère d'élever le droit sur les hypothèques de 1,200 mille francs à 8 millions. La loi qui doit procurer cette augmentation n'est pas encore rendue. On se propose d'établir un droit sur la navigation intérieure et sur les bacs ; le mode ni la quotité n'en sont point encore réglés. Si vous vous faisiez représenter l'état probable des recouvremens autorisés, vous reconnoîtriez que sans prendre en considération les retards auxquels ils sont exposés, ils n'excèdent pas 486 millions, et qu'il reste par conséquent un déficit de 114 millions à remplir pour l'an 7. On en trouvera sûrement une partie dans les bonifications annoncées ; mais il faut de nouvelles créations pour le combler dans sa totalité : c'est de là que dépend la restauration du crédit de l'Etat, l'établissement d'un véritable systême de finance.

La situation du trésor public appelle votre attention d'une manière d'autant plus pressante, que le retard qu'éprouve l'établissement des contributions indirectes, reconnues nécessaires, lui fait perdre tous les jours des sommes importantes : plus de 3 millions sont déja

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

perdus au moment où ce message vous parviendra. Ce funeste résultat tient à la nature même des choses : un mois de retard dans les contributions directes ne les compromet pas pour un douzième, parce qu'on retrouve le contribuable ; mais un mois de retard dans les contributions indirectes le fait perdre irrévocablement, parce que tout est consommé à leur égard.

Il existe, citoyens représentans, dans l'état actuel de la législation, un déficit constant de 114,000,000. Ce déficit entraîneroit, s'il subsistoit, la ruine des finances de la République ; il rendroit toute espèce d'économie impossible. On en espéroit de l'adjudication des fournitures au rabais, on ne les obtiendra pas. On en espéroit du retour du crédit public, son unique base va lui manquer : c'est la balance entre les recettes et les dépenses. Veuillez, citoyens représentans, examiner sur quoi pourra porter le déficit. Les indemnités constitutionnelles, les traitemens et les salaires publics, ne pourroient être atteints sans un grand danger. Vous avez placé la solde au rang des premières dépenses ; vous avez donné des preuves de votre sollicitude et de votre intérêt aux rentiers, aux pensionnaires, aux hospices : le déficit ne menace par conséquent que ceux qui pourroient se proposer de passer des traités avec le gouvernement. Peut-on espérer que les personnes qui ont quelque chose à perdre se présentent, tout le temps qu'elles verront le trésor public dans l'impossibilité d'acquitter ses dépenses ? Le déficit des deux années qui viennent de s'écouler, n'a été déja que trop funeste ; le salut de la République tient à ce qu'on n'en ait aucun autre à redouter ; il est également urgent de faire cesser toute inquiétude à ce sujet, et de le faire sans retard.

Le Directoire exécutif réitère auprès de vous, ci-

toyens représentans, l'invitation la plus instante d'assurer des recouvremens qui égalent évidemment la somme de 600,000,000 reconnue nécessaire : tel est l'objet de ce message ; le Directoire exécutif vous engage à le prendre dans la plus prompte considération.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, TREILHARD.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *Signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Vendémiaire an 7.